



Diminution majoritaire rémunération gérant par l'associé

Par Melissa123

Bonjour,

Ancienne gérante et actionnaire à 10% d'une SA après deux années sans salaire, la 3ème année nous avons convenu une rémunération à 330 000 Frs XPF mensuelle.

Nous n'avons rien formalisé puisqu'au milieu d'année cette dernière devait passer à 500 000 Frs Xpf.

L'actionnaire majoritaire (qui était mon ancien conjoint), me faisait les virements. Mon compte courant était à l'équilibre.

A la clôture des comptes et après notre séparation mon courant est désormais débiteur de 1 290 000 Frs ... Il a demandé aux comptables de faire passer ma rémunération mensuelle à 200 000 Frs ...

Il me propose de m'accorder une prime pour éponger cette dette en l'échange de mes parts sociales. Cette situation est elle légale ?

Merci d'avance de votre aide.